

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 17 septembre 2012

n°18

Page 1/1

Rapporteur : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Rapport de l'administrateur de la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P) Année 2011

Mesdames, Messieurs,

La Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) dispose d'un capital social de 762 196,07 € reparti en 50 000 actions de 15,24392 €. La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais possède 4,51 % des parts de la S.E.P., et pour mémoire, la commune de Châtelleraut, 18,04 %, et la commune de Naintré 1,86 %. Elle est représentée au conseil d'administration par un administrateur, sur 18 au total.

Les comptes clos au 31 décembre 2011 ont été approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire le 28 juin 2012.

Le résultat net comptable s'établit à 1 755 €, très inférieur aux 45 735 € de l'année antérieure, pour un chiffre d'affaires net de 6 460 090 €, contre 4 566 192 € l'année antérieure. Le résultat étant affecté aux capitaux propres de l'entreprise, ceux-ci s'élèvent à 791 354 € en fin d'exercice 2011.

* * * * *

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société pour l'année 2010,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la Société d'Équipement du Poitou concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2011, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le n°
Publié au siège de la CAPC, le

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM